



Fédération
Sportive
et Culturelle
de France

COMITÉ DÉPARTEMENTAL
RHÔNE

REGLEMENT

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

6^{ème} degré

Conditions d'engagement :

Toutes les gymnastes inscrites doivent être en possession d'une licence validée pour la saison en cours

Cette compétition est réservée aux gymnastes :

- **6^{ème} degré** : pour les gyms aînées ayant été inscrites au minimum en 5^{ème} degré à la coupe départementale n-1 ou s'inscrivant en 6^{ème} degré cette saison.

Sous forme de compétition cette rencontre permet aux juges de continuer leur préparation et aux gyms d'affiner leur programme pour les compétitions à venir. Les gyms se doivent de rester jusqu'à la lecture du palmarès et d'aider à la remise en place des agrès dans la salle.

Programme de compétition :

- Suivant le Programme Fédéral de la saison.
- Possibilité d'utiliser la musique de son choix (valable uniquement sur les rencontres individuelles)
- Possibilité de faire un 5^{ème} degré en Saut ou Barres asymétriques uniquement.

Classement des gyms

- Total points des 4 agrès.

Les juges :

- Les associations doivent proposer des juges niveau **Fédéral, RL ou R6** dans les proportions minimum suivantes :
1 juge pour 1 à 4 gyms – 2 juges pour 5 à 8 gyms – 3 juges pour 9 à 12 gyms
- L'association ne présentant pas de juges pourra concourir mais une amende de 20€ sera perçue.
- **Attention : il est possible d'inscrire des juges même si vous n'avez pas de gymnastes inscrites**
- **Pendant la compétition 6^{ème} degré, un juge formateur sera disponible pour les juges 6^{ème} souhaitant se former.**

La CDGF